

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION : 5 NOVEMBRE 2015

DATE D’AFFICHAGE : 1^{er} DECEMBRE 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, M. MOULIN, Mme GREHIER, adjoints, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEREAU, M. BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE, M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Election d’un 3^{ème} adjoint - Choix d’un architecte du patrimoine (pour église) - Choix du cabinet d’étude pour le zonage d’assainissement - Demande de création d’une régie auprès de la perception - Choix de l’agent recenseur - devis dératissage – Renouvellement participation au périscolaire - Planning élections des 6 et 13 décembre - Divers.

Une minute de silence est rendue en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2015 : Il est adopté à l’unanimité

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2015 : Il est adopté à l’unanimité

1) - URBANISME :

Néant

2) - ELECTION D’UN 3^{ème} ADJOINT ET VOTE DU TAUX D’INDEMNITE :

Suite au décès de M. SANDER 1^{er} adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur l’élection d’un nouvel adjoint, du rang qu’occupera le nouvel élu et du montant de l’indemnité.

Il est décidé à l’unanimité des membres présents que l’adjoint élu prendra le dernier rang, M. MOULIN devenant 1^{er} adjoint et Mme GREHIER 2^{ème} adjointe, le nouvel élu occupera donc le poste de 3^{ème} adjoint et percevra l’indemnité des adjoints aux taux maximum, soit une indemnité mensuelle de 250,90€ à effet du jour de son élection.

Le conseil municipal procède à l’élection au scrutin secret à la majorité absolue :

Se présente : Mme Nathalie BIEL

Suffrages exprimés : 10

Mme BIEL est élue 3^{ème} adjointe à la majorité absolue par 10 voix.

3) - CHOIX D’UN ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR L’EGLISE :

M. le maire informe qu’un appel à candidature a été lancé auprès de 6 architectes.

4) - CHOIX DU CABINET D'ETUDE : (A rattacher au conseil du 16 septembre dernier)

Suite à la consultation pour l'étude du zonage d'assainissement des eaux pluviales 2 cabinets nous ont répondu : Les plis sont ouverts par la commission d'appel d'offres le 8 août 2015 :

1^{er} pli : le cabinet du MOULIN DE LUCY pour un montant de 9500€ HT

2^e pli : Cabinet BUFFET pour un montant de 18670€ HT

Suite à l'ouverture des plis les 2 cabinets sont auditionnés.

Après avoir étudié et comparé les prestations des devis et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, décident à l'unanimité, de retenir Le cabinet du MOULIN DE LUCY pour une somme de 9500€ HT soit 11400€ TTC et autorisent le maire à accepter et à signer la lettre de consultation,

5) - DEMANDE DE CREATION D'UNE REGIE AUPRES DE LA PERCEPTION :

Afin de nous permettre de réceptionner les chèques en toute légalité (location salle, participation au repas, dons,) et exceptionnellement des espèces si l'emploi d'un chéquier n'est pas possible nous devons créer une régie communale pour cela il faut :

- donner autorisation au maire de créer une régie communale (fait dans la délégation de signature au maire lors du conseil du 16 septembre 2014).
- nommer un régisseur titulaire : Mme THEVENOT est nommée.
- nommer un régisseur suppléant (en cas d'absence du titulaire) Mme GREHIER est nommée.

Cette décision prise à l'unanimité des membres présents est soumise au régisseur comptable.

6) - DEVIS DERATISATION :

Des devis ont été demandés à :

La Ste Aurouze Chimie
France Hygiène Service
Ets Valmiki : non reçu

Après avoir étudié les devis et les moyens de mise en œuvre le conseil municipal à l'unanimité retient France Hygiène service pour un montant de 1400€ HT.

Des informations seront distribuées aux habitants.

7) - AGENT RECENSEUR :

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, Madame Josette LYONNET est désignée comme agent recenseur de la commune, elle sera sous l'autorité du coordonnateur Mme Nathalie BIEL.

8) - RENOUVELLEMENT PARTICIPATION AU PERISCOLAIRE :

Suite à un courrier reçu du maire de la Chapelle la Reine le 27 octobre nous demandant si nous désirons continuer pour 2016 l'aide aux familles pour le périscolaire :

M. le maire rappelle que la commune participe depuis 2011 à une aide financière aux familles de la commune pour le périscolaire.

La participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune est de 0,60€ pour l'accueil du matin et de 1,20€ pour l'accueil du soir.

M. le maire précise que nous avons 4 enfants concernés (en 2014 il a été réglé 630,80€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire au même tarif pour l'année 2016 la participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune.

9) - PLANNING ELECTIONS :

Election régionales du 6 et 13 décembre 2015.

10) - DIVERS :

a) - M. le maire informe du devis de la Sté SAURE d'un montant de 2376€ pour l'achat d'une soupape de décharge et d'une canne d'injection de javel pour le château d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et autorise M. le maire à signer le devis.

b) - Suite à divers dons une somme de 740€ a été déposée à la perception de la Chapelle la Reine le 6 octobre dernier au profit du CCAS.

c) - Concernant l'aménagement de la rue saint André, M. MOULIN informe de la proposition reçue par la Ste ECMO bureau d'urbanisme et d'infrastructures, celle-ci étant très élevée M. MOULIN demande à la Sté de revoir le devis par secteur.

d) - M. le maire informe de l'installation par Orange, sur la place de Boissy à côté du transformateur, d'un émetteur permettant la réception des portables dans un rayon de 200m au cours du 1^{er} semestre 2016.

e) - Mme GREHIER informe que le repas annuel de nos aînés aura lieu le dimanche 13 mars 2016 et que le traiteur sera M. MARTEL de la Chapelle-la-Reine.

f) - M. COPIN informe de la nécessité d'effectuer la réfection de la toiture du bâtiment de voirie. Des devis vont être demandés.

Il précise également qu'il faudrait prévoir une douche et une fosse septique pour les agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23h15.

Le maire,
Patrick POCHON